

Licenciement économique, défendable ?

Par yann94, le 12/03/2012 à 16:58

Bonjour, je suis embaucher en cdi depuis janvier 2011, dans une entreprise de transport, pour remplacer un chauffeur en arret maladie depuis octobre 2010.

Ce matin je reçoi une convocation pour un entretien en vue d'un licenciement économique. Je ne sais que faire pour me retouner, je l'ai informer qu'il n'était pas obliger de licencier le dernier arriver dans l'entreprise & qu'il y avait d'autre critères a prendre en compte, j'ai trois enfants en bas age et j'ai toujour fais ce quil me demande de faire.

Je vois bien qu'il me vire car l'autre est revenue, en a t'il le droit ?

Pour licenciement économique(non vraiment fondé)?

A votre avis, je peux me défendre dans cette situation?

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/03/2012** à **18:05**

Bonjour,

C'est assez confus car si vous êtes en CDI, cela n'est pas spécialement pour remplacer une personne en arrêt-maladie...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Dans les 10 jours du départ de l'entreprise, vous pourriez réclamer par lettre recommandée avec AR les critères retenus pour fixer l'ordre des licenciement...

Par yann94, le 12/03/2012 à 18:20

bonjour

Merci de votre réponse.

Donc vous pensez que le faite que la personne malade revien le lundi et qu'il me licencie le vendredi ne peu pas prouver qu'il ma embaucher pour le remplacer ?

Cordialement

Par P.M., le 12/03/2012 à 18:38

Il faudrait surtout savoir combien de salarié(s) en dehors de vous-même sont éventuellement touché(s) par le licenciement économique et comment l'employeur le justifie et d'ailleurs, vous n'êtes pas encore licencié puisque l'entretien préalable n'a pas encore eu lieu, d'où mon conseil de vous faire assister lors de l'entretien préalable...

Par yann94, le 12/03/2012 à 20:05

Je suis le seul.

entre temp mon patron m'appeler et on a vu qu'il n'est pas obliger de licencier de dernier arriver donc il vas voir.

je vais voir lundi, a l'entretien, je serai fixé.

En tout les cas merci